

The press review

1-17 January 2014

Prepared by Transparency International Luxembourg

Disclaimer

Cette revue de presse est compilée par Transparency International Luxembourg. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournis à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de Transparency International Luxembourg, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par Transparency International Luxembourg. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau au numéro de téléphone 26 38 99 29 ou par e-mail au secretariat@transparency.lu.

Information importante « hotline anti corruption »

Nous vous rappelons que nous avons mis en place une « hotline » qui permet d'obtenir aide et assistance gratuite pour les particuliers pour tout fait constitutif de corruption au sens large ou de trafic d'influence (en tant que victime ou de témoin).

Vous pouvez nous joindre à cet effet par téléphone au numéro 26 38 99 29, par email info@transparency.lu ou alors directement en nos bureaux situés au 11C, Bd. Joseph II, Luxembourg.

National news



Les lanceurs d'alerte au Luxembourg

2013-12-28 10:11:00



Selon Transparency International, aucune protection législative satisfaisante ne pourra être fournie à d'éventuels lanceurs d'alerte dans le milieu des affaires au Luxembourg (Photos: afp)

Bénéficiaire d'une certaine protection depuis 2011, les éventuels lanceurs d'alerte (whistleblowers) au Luxembourg sont toutefois restreints dans le choix de leurs interlocuteurs.

Transparency International vient de publier un rapport sur la situation du lanceur d'alerte au Luxembourg. L'ONG y pointe les manques de la législation actuelle mais également les défis propres au Luxembourg dans le cadre de la lutte contre la corruption.

*De notre journaliste
Olivier Landini*

Le programme gouvernemental de la nouvelle coalition bleue-rouge-verte y fait furtivement allusion au chapitre «Renouveau démocratique» : «Le gouvernement examinera l'opportunité de déterminer les droits et obligations de ceux qui dénoncent le mauvais fonctionnement des institutions» (p. 7 du programme gouvernemental).

Avec le scandale de la NSA révélé par l'ancien agent américain Edward Snowden, la question de la protection des lanceurs d'alerte – ou des whistleblowers (ceux qui actionnent le sifflet) comme disent les Anglo-Saxons – connaît un regain d'intérêt dans l'opinion publique. Au Luxembourg existe depuis 2011 une législation en matière de protection des lanceurs d'alerte (loi du 13 février 2011 renforçant les moyens de lutte contre la corruption). Dans les grandes lignes, elle garantit aux lanceurs d'alerte de ne pas subir de conséquences négatives

(financières ou autres) de la part de leur employeur, qu'il s'agisse de l'État ou bien de sociétés privées.

«Même si cette loi représente un grand pas en avant, elle manque d'un certain nombre d'éléments essentiels», écrit Transparency International Luxembourg dans un rapport consacré à la situation du whistleblower au Luxembourg qui a été publié en novembre dernier. L'ONG pointe un manque de définition suffisamment large du lancement/lanceur d'alerte qui permettrait d'envisager toutes les situations. «Le lancement d'alerte est vu comme une simple question de droit du travail», déplore Transparency International.

«Plus important, cette loi ne permet pas au lanceur d'alerte de déposer plainte devant des organismes tiers autres que l'employeur, le parquet ou les tribunaux» ni de s'adresser à la presse dans les cas où aucune suite n'est donnée, poursuit l'ONG en voyant là le principal point faible de la loi. Transparency International avait d'ailleurs demandé l'extension de la protection aux lanceurs d'alerte déposant plainte auprès d'organismes tiers lors de l'élaboration de la loi du 13 février 2011. Une requête qui avait dans un premier temps reçu l'aval du gouvernement, mais qui avait finalement été rejetée par la commission parlementaire compétente. L'ONG continue à y voir une faiblesse de la législation.

Une difficulté propre à la situation du pays

«Le principal point fort de la loi en matière de protection des lanceurs d'alerte est son existence et, par conséquent l'acceptation politique de la protection des lanceurs d'alerte et du lancement d'alerte en général», relève toutefois positivement Transparency International dans son rapport en plaidant pour la promotion active de la législation existante et du concept de whistleblowing.

L'ONG soulève dans son rapport une difficulté dans le cadre de la lutte contre la corruption propre au Luxembourg qui ne pourra pas être surmontée par la législation. Il serait un fait que dans les petits pays, la communauté se présenterait de façon très unie et que les cercles économiques et politiques seraient liés entre eux. En outre, au vu du fonctionnement de la société luxembourgeoise, il serait «évident» que la corruption n'y prendrait pas une forme «simple et primaire», mais «subtile» dans «des opérations à grande échelle».

«Un lanceur d'alerte, dans ces circonstances, doit faire partie du management intermédiaire et bénéficier d'une certaine sophistication, d'un certain degré d'éducation et d'un accès à l'information et aux personnes», écrit Transparency International, qui mesure le risque encouru par une telle personne, alors que «la communauté des affaires est petite et unie».

«Aucune protection législative satisfaisante ne peut être fournie de façon réaliste pour ce type de lancement d'alerte en atténuant les risques dans un si petit pays», conclut ainsi l'ONG sur ce point.

Les lanceurs d'alerte chôment

La législation en matière de protection des lanceurs d'alerte au Luxembourg n'a pas été utilisée en justice à ce jour. Ce qui tend à prouver, soit qu'aucune alerte n'a été lancée, soit qu'aucune entité n'a exercé de représailles contre un lanceur d'alerte, comme l'indique Transparency International dans son rapport.

L'ONG laisse toutefois entendre que la première hypothèse semble plus proche de la vérité. Du fait de la petite taille du pays, il se pourrait bien que les lancements d'alerte se révèlent peu nombreux.

Quand Médiapart parle de Luxembourg...

Est-ce que c'est parce que Médiapart a des problèmes avec l'administration fiscale et le paiement de sa TVA qu'il préfère s'intéresser à ce qui se passe chez son voisin? Un article consacré au Luxembourg plein de... légèreté. Décodage.



Il commence mal, [le papier de Dan Israël](#), du service économie de Médiapart, sur le Luxembourg: "Au cœur de la zone euro, le Luxembourg est aujourd'hui un **paradis fiscal** qui gère les fortunes cachées et les évasions de capitaux d'une partie du monde." On peut considérer que c'est jouer sur les mots, mais la seule organisation habilitée à décerner cette appellation de "paradis fiscal" est l'OCDE et pour l'OCDE, le Luxembourg n'est pas un paradis fiscal. M. Israël, comme tous les journalistes qui prennent cette liberté factuelle, recevra à n'en pas douter un petit courrier du ministère d'Etat ou des Finances sous peu.

Au delà de ça, c'est le fond de son article même qui est un problème. A l'origine, il y a [le rapport publié le 16 décembre par l'organisation Eurodad](#), une constellation de 48 ONG dans dix-neuf pays, dont le Cercle de coopération des ONG de Développement pour le Luxembourg. Ce rapport, "Donner d'une main et reprendre de l'autre - le rôle des Européens dans l'évasion fiscale depuis les pays en développement", comporte 77 pages dont quatre sur le Luxembourg et le reste sur les douze autres pays concernés, dont la France. A chaque fois, une ONG a écrit les quelques pages qui concernent son pays. Les quatre pages sur le Luxembourg sont **les seules qui n'ont pas été écrites par l'ONG locale associée à Eurodad** mais depuis Bruxelles, par Eurodad directement. Pourquoi? Mystère. Pour le journaliste de Médiapart, personne n'a envie de parler. A quoi bon alors faire partie de ce réseau d'ONG, sinon pour savoir ce qui s'y trame?

Un prétexte pour parler des finances

D'autant que le rapport en question porte sur l'aide au développement. Un secteur dans lequel le Luxembourg est en pointe mondiale, remplissant les Objectifs du Millénaire comme peu de pays au monde. Ce grand pays qu'est la France peut-il en dire autant? Autre question: pourquoi ne pas faire le point sur le rôle que jouent certaines sociétés françaises dans certaines régions en développement et mesurer aussi ce que la France donne d'un côté et reprend de l'autre? Pourquoi s'intéresser au Luxembourg et pas à son propre pays? Sur tous ces rapports publiés en permanence, le premier réflexe d'un journaliste est généralement de regarder ce qu'il dit sur son pays, d'y trouver du grain à moudre...

Les trois paragraphes de conclusions sont loin d'être négatifs, l'auteur du rapport luxembourgeois souligne seulement la nécessité d'établir un organe capable de mesurer l'efficacité de l'aide au développement.

Loin du long passage introductif du journaliste parisien dont le prétexte est tout trouvé pour venir au Luxembourg, les 19 et 20 décembre, dans le cadre d'une série d'articles pour y composer ce premier épisode, construit en quatre volets:

- le trou noir de la finance mondiale;
- le pays a abandonné le secret bancaire;
- le mélange des genres;
- la complicité de l'Allemagne et de la France.

On y retrouve toute **une série d'informations qui ont été traitées ici**, sur wort.lu, tant dans l'affaire Karachi que Madoff, Guérini ou Ceccaldi et consorts. Dire que les médias et journalistes locaux ne s'y intéressent pas relève d'une certaine méconnaissance de ce paysage médiatique très concurrentiel.

Des réponses "oubliées"

Sur les critiques de l'OCDE, il y a peu, effectivement le ministre des Finances sortant a anticipé la sortie du rapport. [Avec des arguments concrets](#), qui ne sont pas repris dans le papier de M. Israël... Les réponses données aux questions des commissions rogatoires internationales ne sont pas assez précises? C'est peut-être que les questions ne sont pas assez précises ou même bien formulées...

Sur le développement de la place financière au coeur de l'Europe, il y a cette étonnante contradiction. Historiquement, ce développement s'est fait sans que l'Union européenne n'y trouve rien à redire. Pourtant, comme le souligne l'auteur en commettant une autre erreur factuelle, l'UE n'hésite jamais à dire ce qui ne va pas comme avec les intérêts notionnels belges.

D'ailleurs, la Belgique n'est pas condamnée pour les intérêts notionnels en tant que tels mais parce que les entreprises n'y ont pas toujours accès de la même manière. Très différent. Il faut relire [l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 4 juillet dans l'affaire Argenta Spaarbank](#) pour le comprendre. Le nouveau Premier ministre, Xavier Bettel, a d'ailleurs pris soin de ne pas être trop précis sur "le mécanisme d'intérêts notionnels" qu'il comptait mettre en place.

Des lobbys inexistants ailleurs?

Le mélange des genres est un autre problème souligné par l'auteur. Qui ne doit pas concevoir que, vu la taille du pays, 500.000 habitants, vu la densité des activités sportives et associatives, évidemment, tout le monde connaît tout le monde. Là encore, la France est-elle la mieux placée pour donner des leçons? Si on ne prenait que la double promotion à l'école nationale d'administration, la fameuse promotion Voltaire, de 1980, on se rendrait compte de la manière dont le président français a soigneusement avancé ses pions. Comme [dans cette liste qui n'est plus à jour](#). Est-ce que cela voudrait dire que tout homme dont les compétences sont reconnues dans son univers professionnel devrait être interdit de politique? Curieuse manière d'envisager le mandat politique.

Finalement, c'est encore avec la dimension européenne du Luxembourg et de ses voisins que l'on s'approche le plus de la vérité. Le traité européen tant décrié comporte ainsi des annexes avec une quarantaine d'arrangements pour chacun des Etats membres, censées favoriser l'adhésion au tronc commun. L'Europe se construit comme ça, avec les spécificités des uns et des autres.

Un argumentaire et de nouvelles voies...

L'article de Dan Israël souligne l'importance d'une des premières propositions du nouveau ministre des Finances, Pierre Gramegna, au cours de son premier discours officiel, devant les assureurs, auquel l'auteur fait référence: il est temps d'avoir un argumentaire complet à proposer à ceux qui viennent régulièrement au Luxembourg avec les mêmes clichés, sans nuances de gris, sur la place financière.

Exemples? L'université de Luxembourg se développe à toute vapeur. Les datacenters sont parmi les mieux notés du monde. Les clusters poursuivent leurs développements prometteurs. La nouvelle loi sur l'archivage numérique qui entre en vigueur augure de nouveaux pans de l'économie. Les univers des start-ups, de l'économie numérique ou encore de la logistique sont autant de voies de diversification pour un pays qui a toujours évolué. Ce qui n'est pas donné à tout le monde.

Thierry Labro

Staatssekretärin Francine Closener: Mam Déngschtauto an d'Schivakanz: "Dat ass keng Affaire!"

RTL - 03.01.2014, 18:20 | Fir d'lescht aktualiséiert: 04.01.2014, 09:01 | [731 Commentaire\(n\)](#)

Si hätt sech ganz korrekt verhalten an un all Reegele gehalen, esou d'Politikerin op Nofro vun RTL. "Dat hei ass guer näischt."



D'Francine Closener, frëschgebake Staatssekretärin fir Wirtschaft, intern Sécherheet a Verdeelegung ass an engem Déngschtauto privat an Vakanz gefuer. Dat schreift den ADR-Deputéierten Gast Gibéryen an enger parlamentarescher Fro un de Staatsminister.

"Wann dat stëmmt, wat huet déi Privatrees de Staat kascht?", freet sech weider den ADR-Deputéierten.

D'RTL-Redaktioun huet sech natierlech d'Fro och gestallt, wat et mat esou Uschëllegungen an der Ëffentlechkeet vis-à-vis vun engem Regierungsmember op sech huet an huet nogefrot. Am spéide Mëtteg koum de Guy Kaiser un d'Francine Closener, déi um Wee zeréck aus hirer Vakanz war ...

... a "bedauert" huet, datt si all déi misst enttäuschen, déi op eng Gaffe vun der neier Regierung gamsen: "Dat hei ass nämlech keng Affaire, dat hei ass guer näischt. Ech si jo wierklech net esou blöd, datt ech mech net virdru géif renseignéieren, wou a wéini ech deen Déngschtauto dierf benotzen."

D'Staatssekretärin beriff sech op de Lëtzebuerger Code de déontologie vum 1. Mäerz 2013 an an deem stéing ganz kloer dran, datt Regierungsmemberen deen Auto och dierfe privat benotzen: "Ganz genau dat hunn ech gemaach, ech sinn domat an d'Vakanz gefuer, an ech hunn dat och dierfe maachen."

Et wier eben alles "en règle", esou d'Francine Closener, och wat de Bensin an de Gepäckträger um

Daach ugeet, dofir wier si opkomm an zum Gléck hätt se och d'Rechnunge gehalen, wa se bedenkt, "wat dat do elo fir eng Affaire soll gewiescht sinn".

Wat d'CD-Placken um Auto ugeet, déi wiere wuel drop, awer net op hiren ausdréckleche Wonsch. "Domadder hunn ech iwverhaapt näischt ze dinn." Déi géifen awer anscheinend ëmmer drop gemaach ginn, wann e Regierungsmember sech an d'Ausland deplacéiert - aus Sécherheetsgrënn. D'Placke wieren drop gewiescht, wéi si den Auto krut. Si hätt dat net a Fro gestallt, hätt sech dat awer sécher net gewënscht.

Ob d'Fro vum Guy Kaiser, ob et dann am awer och *korrekt* war, esou an d'Vakanz ze fueren, oder ob de Code de déontologie net nach eemol misst op de Leescht geholl ginn, huet d'Francine Closener betount, datt e Ministeschgesetz virgesi wier. An nach eemol: "Ech hu mech ganz gutt renseignéiert an ech gesinn och eigentlech kee Problem dobäi." Well finalement hätt si net mussen an d'Regierung goen, fir da vun engem Auto ze profitéieren. Ma dat wier e 4X4 gewiescht an dat hätt d'Saach awer méi einfach gemaach, well et louch Schnéi.

Fazit vun der Staatssekretärin: "Ech gesinn eigentlech elo wierklech net de Problem. Wann dat hei alles ass, wat ee mir déi nächst 5 Joer ka virgeheien, da kann ech mer soen, dann ass et gutt gaangen."

Francine Closener présente ses excuses

LUXEMBOURG - Après avoir reçu le soutien officiel du Premier ministre, la secrétaire d'État partie au ski avec sa voiture de fonction a officiellement fait son mea culpa, ce lundi.



Pour Xavier Bettel, Francine Closener n'a rien fait d'illégal. (photo: Editpress)

Francine Closener (LSAP), secrétaire d'État à l'Économie, à la Sécurité intérieure et à la Défense, est partie en vacances au ski avec sa voiture de fonction. Ce que le député ADR, Gast Gibéryen, critiquait vivement dans une question parlementaire posée la semaine dernière. Ce lundi, le Premier ministre lui répond.

Pour Xavier Bettel (DP), Francine Closener n'a rien fait d'illégal. Puisque, [comme vous l'indiquait *L'essentiel* ce lundi matin](#), cette pratique n'est pas interdite par

l'actuel code de déontologie préparé par l'ancien gouvernement. Et le Premier ministre de citer l'article en question: «Les voitures mises à disposition des membres du Gouvernement sont des voitures de fonction et peuvent être utilisées à des fins privées tant au Luxembourg qu'à l'étranger».

Francine Closener s'excuse

Dans cette réponse parlementaire, Xavier Bettel défend sa secrétaire d'État mais il explique cependant que le nouveau code de déontologie préparé par son gouvernement sera plus strict. D'ailleurs les plaques «corps diplomatique» ne seront utilisées que pour les déplacements officiels, a ajouté le Premier ministre.

De son côté, Francine Closener a présenté officiellement ses excuses, lundi soir, dans un communiqué officiel. «Je tiens à présenter mes excuses pour ma réaction impulsive vendredi soir et pour avoir mal jugé les sensibilités du public, indique la secrétaire d'État. Après coup, je comprends parfaitement les réactions que mon interview à la radio a pu susciter. Il n'était aucunement dans mon intention de froisser qui que ce soit.» *(L'essentiel Online)*

Déclaration du patrimoine: "Un ministre n'a rien à cacher" selon Xavier Bettel

La transparence étant le maître-mot du gouvernement Bettel, le Premier ministre envisage-t-il une déclaration du patrimoine pour les 18 membres du gouvernement? Personnellement, il "n'a aucun problème avec ça". Il part du principe qu'"un ministre n'a rien à cacher".



Xavier Bettel avec Fernand Weides, président du Conseil de presse
Photo: Gerry Huberty

Mi-avril 2013 le patrimoine du Premier ministre et des 37 ministres français avait été mis en ligne sur plusieurs sites du gouvernement.

Des déclarations qui ont fait apparaître sept ministres "millionnaires" en France. C'était une exigence de François Hollande et Jean-Marc Ayrault envers les membres du gouvernement pour tenter d'éteindre l'incendie Cahuzac.

Cette ligne de conduite est-elle envisageable pour le Premier ministre luxembourgeois? A la question posée mardi soir en marge de la réception de Nouvel An que le ministre des Communications et des médias a organisée à l'attention de la presse au Musée national d'histoire et d'art, Xavier Bettel a répondu que "c'est un des points qu'il faut que je discute avec mes collègues" du gouvernement. Car comme il le souligne souvent, "je ne suis pas le gouvernement à moi tout seul".

Xavier Bettel pense clairement qu'"un ministre n'a rien à cacher". Lui même "n'a aucun problème avec ça". D'autant que "mon salaire est inscrit dans le budget et que je n'ai pas d'autre revenu. Je n'ai rien à cacher!"

Une déclaration du patrimoine peut même être vue comme une bonne chose si "on peut écarter tout conflit d'intérêts". Mais le Premier ministre exprime toutefois une réserve au vu de commentaires qui avaient eu lieu en France et "n'a pas envie que ce soit une surenchère".

Affaire Closener: un projet de loi très bientôt

Au sujet de l'affaire Closener, la secrétaire d'Etat à l'Economie avait utilisé sa voiture de fonction pour partir au ski durant les vacances de Noël, le Premier ministre a dit "comprendre la réaction des gens" et a rappelé aux micros tendus qu'"elle a fait son Mea Culpa", la veille. Reconnaissant bien que "dans ses dires, elle a réagit trop vite", glisse Xavier Bettel.

Le Premier ministre a toutefois dit clairement qu'il "ne peut pas faire un reproche à un ministre s'il n'a rien fait de faux par rapport au texte" puisque rappelons-le, le Code de déontologie pour les membres du gouvernement permet bien à un ministre d'utiliser sa voiture de fonction pour partir en vacances.

Xavier Bettel a promis que "dans les prochaines semaines, le ministre de la Justice présentera un projet de loi, plus contraignant que le Code de déontologie, qui permettra de prendre des sanctions" notamment. "Nous ne voulons pas d'un bricolage mais d'un texte avec les droits, les devoirs et les obligations des membres du gouvernement".

Lui même n'a pas utilisé sa voiture de fonction pour "partir trois jours en vacances" durant les vacances de Noël mais "un vol Luxair". On ne saura pas où il s'est échappé mais "là-bas, on a loué une voiture".

Maurice Fick

CRAINTES DE L'OCDE
09 janvier 2014

La zone franche du Findel destinée au blanchiment?

LUXEMBOURG - Le futur «coffre-fort» qui doit être inauguré en septembre prochain serait une structure qui permettrait l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent, selon l'OCDE.



17.12 14 mois après le début des travaux, le gros œuvre du chantier de zone franche au Findel est terminé. Le délai imposé par le maître d'œuvre semble respecté

Permettre aux riches investisseurs de la planète d'entreposer, dans une structure «hautement sécurisée», des biens à forte valeur ajoutée. Le tout, bien à l'abri des regards indiscrets. Voici [le concept](#) de la zone franche actuellement [en cours de construction](#) au Findel. Un concept qui, par sa nature même de protection du contenu, gêne l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE).

À en croire l'organisation internationale, cette plate-forme pourrait permettre d'échapper aux règles internationales en matière de transparence. En clair, que la structure soit utilisée «pour réaliser des opérations d'évasion fiscale et/ou de blanchiment d'argent», selon Pascal Saint-Amans, directeur des affaires fiscales au

sein de l'OCDE, cité jeudi par nos confrères de la radio 100,7. Des soupçons formellement démentis par David Arendt, administrateur-délégué de The Luxembourg Freeport, sur les ondes de la radio publique luxembourgeoise. Ce dernier assurant que les douanes pourraient mener des contrôles au sein des marchandises stockées dans la future plate-forme. Aucun détail sur les critères de ces futurs contrôles n'a cependant été apporté.

Pour rappel, la zone franche du Findel doit s'étendre sur pas moins de 20 000 m² et coûter quelque 60 millions d'euros pour sa réalisation. Une cinquantaine d'emplois directs liés à la gestion et à la manutention des marchandises doivent être créés.

(sb/L'essentiel Online)

International/Regional news



La fille du roi d'Espagne inculpée, début d'année noir pour la monarchie

2014-01-07 11:08:00



Un juge espagnol a inculpé mardi la fille du roi Juan Carlos, l'infante Cristina, pour fraude fiscale et blanchiment de capitaux présumés

Un juge espagnol a inculpé mardi la fille du roi Juan Carlos, l'infante Cristina, pour fraude fiscale et blanchiment de capitaux présumés, ouvrant une année noire pour une monarchie affaiblie par les scandales et les ennuis de santé du souverain.

C'est la première fois qu'un membre direct de la Famille royale est touché par l'enquête pour corruption qui vise Iñaki Urdangarin, l'époux de Cristina, un ancien champion olympique soupçonné de détournement d'argent public.

Cette inculpation arrive au pire moment pour le roi Juan Carlos, qui a fêté dimanche ses 76 ans puis est apparu lundi lors d'une cérémonie militaire, visiblement fatigué et appuyé sur des béquilles, pour la première fois en public depuis une opération de la hanche le 21 novembre. Cette année noire commence aussi avec un nouveau sondage désastreux pour la popularité du roi: selon une enquête publiée dimanche par le quotidien de centre droit El Mundo, 62% des Espagnols souhaitent désormais qu'il abdique et à peine un sur deux (49,9%) soutient aujourd'hui la monarchie, soit une chute de cinq points au cours des 12 derniers mois. Le seul recours, d'après ce sondage, viendrait du prince Felipe: 66% des personnes interrogées ont une opinion "bonne ou très bonne" de l'héritier de la Couronne, âgé de 45 ans, et 57% pensent qu'il serait à même de redorer l'image de la monarchie.

Le juge José Castro, du tribunal de Palma de Majorque, aux Baléares, qui enquête depuis 2010 sur cette affaire, a passé outre l'opposition du Parquet pour inculper Cristina, âgée de 48 ans, pour "délits fiscaux présumés et blanchiment de capitaux". Il l'a convoquée pour le 8

mars au tribunal de Palma. Cette procédure fait suite à la demande d'inculpation déposée par l'association Manos Limpias, à l'origine un syndicat de fonctionnaires d'extrême droite qui s'est fait connaître pour avoir été à l'origine de procès retentissants, comme celui en 2012 de l'ancien juge Baltasar Garçon. Au printemps 2012, le juge avait mis en examen une première fois l'infante, à l'époque pour trafic d'influence, mais cette décision avait été annulée suite à un premier recours du Parquet qui avait jugé les indices insuffisants. Le juge, un magistrat réputé intègre et obstiné, a ensuite ouvert un nouveau volet de l'enquête, cherchant à établir si la fille du roi a des liens avec les activités frauduleuses présumées de son époux. Il a minutieusement épluché les déclarations d'impôts et comptes bancaires de l'infante, scrutant ses moindres dépenses pour des voyages, des repas au restaurant ou des fêtes de famille. Iñaki Urdangarin, un ancien champion olympique de handball reconverti en homme d'affaires, âgé de 45 ans, est soupçonné d'avoir détourné 6,1 millions d'euros d'argent public avec son ancien associé, Diego Torres. Il aurait passé via l'institut Noos, une société à but non lucratif qu'il présidait entre 2004 et 2006, des contrats avec les autorités régionales des Baléares et de Valence pour l'organisation et la promotion de congrès liés au sport. Or Cristina était à cette époque membre du comité de direction de Noos. Elle détient aussi pour moitié, avec son époux, la société Aizoon, soupçonnée d'avoir servi de société écran dans les détournements et sur laquelle le juge a porté son enquête.

Le scandale a éclaté en 2011, lorsque le juge Castro a mis en examen l'époux de Cristina. Ce dernier a alors été mis à l'écart des activités officielles de la Famille royale, qui tente depuis, en vain, de redorer son image. L'infante a elle déménagé en 2013 en Suisse, où elle travaille pour la fondation sociale La Caixa, tandis que son époux vit toujours en Espagne. La luxueuse villa où ils vivaient avec leurs quatre enfants dans le quartier huppé de Pedralbes, à Barcelone, achetée par le couple en 2004, a été mise en vente l'an dernier pour 9,4 millions d'euros et saisie pour moitié par la justice, parmi 16 biens appartenant à Iñaki Urdangarin et Diego Torres.

German Politician's Rush to Lobbying Brings Scorn

By ALISON SMALE JAN. 3, 2014

BERLIN — If there is one hallmark of Angela Merkel's chancellorship, it is that, despite her widely acknowledged tactical prowess and skill in winning, keeping and expanding her power, she is uninterested in the material trappings of office.

Not so, it appears, her advisers. On Friday, Ronald Pofalla, who ran Ms. Merkel's chancellery until he surprisingly bowed out of government when she formed her new cabinet in mid-December, became the second Merkel ally in two months to leave public service for a lucrative business post.

Mr. Pofalla, 54, was reported to be joining the board of Deutsche Bahn, the partly state-owned national rail network, in a specially created lobbying post said to carry compensation of more than a million euros a year.

Word that Mr. Pofalla — who had previously been quoted as saying that he wanted to slow down, and perhaps start a family with his partner — appeared to think that just over two weeks was sufficient pause between the top echelons of government and business drew widespread scorn in Germany. Nongovernmental groups renewed their calls for laws imposing a far longer interval between the two.

The Pofalla case, they said, was the latest demonstration of a faster-revolving door between the two sectors, and of the growing potential for business and political leaders to trade influence. Lobbying, while less intense here than in Washington or Brussels, still casts a large shadow, watchdog groups warned.

“For us, this is a clear signal that we quite urgently need a cooling-off period,” said Timo Lange, a spokesman for LobbyControl, an organization financed by small private donations that has been working since 2006 for regulation of lobbying. Those leaving the top ranks of government should wait three years before being able to lobby, he said, and lobbyists should be registered, as in the United States.

Almost worse than the speed of the transition in the Pofalla case, said Christian Homburg, the executive director of the German office of Transparency International, the anticorruption group, was that it appeared to revive an old tradition of creating lucrative jobs for long-serving politicians. His group endorsed a three-year pause.

On Friday, Mr. Pofalla, who has been a conservative member of Parliament since 1990 and retains his seat, declined to comment through his office, which said he would not be at work until the end of next week. Deutsche Bahn also had no comment. The deputy spokesman for Ms. Merkel's government, Georg Streiter, told reporters that since Mr. Pofalla had left the government, there was nothing to say.

The reputation of Ms. Merkel's government for staying out of business was called into question two months ago when a state minister in her chancellery, Eckart von Klaeden, 48,

quit to join the Daimler auto company as chief lobbyist. The move had been mooted months earlier, fueling criticism that Mr. von Klaeden stayed on in government to influence successful lobbying by the German government in Brussels for less stringent emission limits on high-end cars.

On Friday, Mr. von Klaeden, too, was lying low. His office at Daimler said he would be available only after the Epiphany holiday on Monday, celebrated throughout western Germany.

Claus Leggewie, a professor at the Institute for Advanced Study in the Humanities in Essen, who specializes in lobbying and has argued for a “higher wall of separation” between business and politics, said he was more “ambivalent” about the Pofalla case.

“On the one hand, it seems quite natural — particularly in the American and global understanding — that former high-ranking members of the administration are heading for jobs in the corporate world,” he wrote in an email. In contrast to, say, the von Klaeden case, he added, “I can see no direct corruptive elements in the Pofalla case, given that Deutsche Bundesbahn is still a partly state-owned company.”

Speaking for the opposition Left Party, a chairwoman, Katja Kipping, demanded a law imposing a five-year gap for members of the government entering top business. An official in Mr. Pofalla’s parliamentary district told the German news agency Dpa that he had received about 50 messages from conservative voters angry that they had just cast ballots to re-elect him.

Perhaps the greatest stir about the confluence of politics and business under Ms. Merkel came when it emerged in 2009 that taxpayers had financed a 60th birthday dinner in the chancellery for the head of Deutsche Bank at the time, Josef Ackermann. Thirty guests from the top of German business reportedly attended the dinner, in April 2008.

Mr. Lange, of LobbyControl, noted that Ms. Merkel had failed to push German ratification of the United Nations’ convention against corruption, which was passed in 2003.

It was approved when Ms. Merkel’s predecessor, the Social Democrat Gerhard Schröder, was in office. After Ms. Merkel became chancellor in 2005, he waited just over two weeks before becoming board chairman of the conglomerate formed to build a pipeline in the Baltic Sea to ship Russian natural gas directly to Germany.